

La Voix de l'Enfant dénonce "l'absence d'enquête" dans l'affaire Marina

Créé le 15/06/2012 à 09h12 - Mis à jour le 15/06/2012 à 10h03

RTL



Ajouter un commentaire



Tous les commentaires



Témoigner en images ?

DERNIERS COMMENTAIRES

15/06/2012 - 15h40
ftiti2004

la france !!!
justice !!!! le mot me fait rire!!!! on paye des gens qui ne font pas leurs boul...

15/06/2012 - 14h00
karijini

On doit faire le procès de tout un système. Et surtout, moi, j'aimerais que les médias nous disen...

15/06/2012 - 13h13
jcschiltigheim

Bonjour, En France, on ne sait pas sur quel pied danser. Personnes ne veut assumer ses respnsa...

Tous les commentaires (7)



Martine Brousse (à droite), avec la tante de Marina / AFP / Jean-François Monier

Recommander

Envoyer

+1 0

Tweeter 7

Jeudi, la vidéo de Marina, fillette de 8 ans morte sous les coups de ses parents, a totalement bouleversé la cour d'assises de la Sarthe. On y voit la petite défendant ses parents. "On a dû lui dire avant de ne pas dire ce qui se passait à la maison et que si elle le disait on pourrait aller en prison et elle ne nous reverrait plus", a avoué la mère, Virginie Darras, qui a éclaté en sanglots. Les parents sont accusés d'actes de tortures et de barbarie sur mineure de moins de 15 ans ayant entraîné la mort. Ils encourent la réclusion à perpétuité. Pour Martine Brousse, déléguée générale pour La Voix de l'Enfant, il y a de nombreux manquements dans le travail de la gendarmerie, des enquêteurs et du parquet.

ECOUTER



Christian Panvert | 15/06/2012 - 07h58

Martine Brousse, déléguée générale pour La Voix de l'Enfant, réagit vivement à la vidéo. Elle ne comprend pas comment les enquêteurs n'ont pas réagi aux incohérences des propos de la petite fille

"Quand elle dit 'ce sont mes frères et sœurs qui me battent', mais vous avez vu l'âge des frères et sœurs par rapport aux coups qu'elle a reçus ? **Comment un enquêteur ne peut pas se dire 'ce n'est pas possible qu'un petit bonhomme de 4 ans donne des coups pareils et répétés ?'**", s'insurge Martine Brousse de La Voix de l'Enfant.

Pour elle, ce n'est pas le seul raté dans cette affaire. Dans la vidéo, "cet enfant qui dit tout le temps 'tombée dans l'escalier', 'qu'il n'y a pas de lumière'... **Est-ce que l'on a été voir où était sa chambre ? Au grenier ? A la cave ? Ou entre-deux ?** A un moment elle dit qu'il n'y avait plus d'électricité. On a été voir dans la maison s'il n'y avait plus d'électricité ?", ajoute-t-elle.

Celle qui défend les droits de l'enfant ne mâche pas ses mots : "**On a le sentiment qu'il n'y a pas eu d'enquête.** Ce procès révèle aussi que la gendarmerie, les enquêteurs sont passés à côté et le parquet aussi. Les trois institutions pour protéger l'enfant ont été absentes."

L'association réclame qu'un principe de précaution pour les enfants soit mis en place en France en argumentant qu'il existe pour les "animaux et pour beaucoup d'autres choses".